



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de rentrée universitaire 2024

Chiffres clés de la région académique Occitanie..... 5

14 campus connectés 6

1. Assurer les conditions d'égalité de réussite des étudiants..... 7

A. Bourses sur critères sociaux : dans la continuité des mesures prises à la rentrée 2023, la rentrée 2024 permet d'aider plus et d'aider mieux..... 8

B. Les étudiants ont à leur disposition un large éventail d'aides sociales parfois insuffisamment mobilisées 9

2. Limiter les coûts de la restauration 11

A. Le maintien de la tarification « très sociale » et « sociale » du CROUS permet une hausse continue de fréquentation des restaurants universitaires 12

B. Le développement de l'offre de restauration permet de répondre aux besoins croissants des étudiants dans les territoires 12

3. Prendre en compte la santé des étudiants..... 15

A. La réforme des Services de Santé Etudiante replace la santé au cœur des enjeux de la vie étudiante 16

B. Des dispositifs spécifiques au service du bien-être des étudiants et des jeunes 17

4. Contribuer à la vie étudiante et des campus avec la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)..... 19

A. Une contribution financière obligatoire instituée par la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE)..... 20

B. Dans la région académique Occitanie, la CVEC constitue une avancée pour la structuration et la consolidation de la vie étudiante et de campus 21

5. Réhabiliter les logements et améliorer la vie en résidence universitaire 27

6. Déployer des actions de proximité au service de la vie étudiante..... 31

A. Les dialogues de la vie étudiante en région académique Occitanie ont renforcé les relations entre tous les acteurs de la vie étudiante..... 32

B. Le suivi du schéma territorial de la vie étudiante confirme l'engagement de la région académique Occitanie pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants 33



Chiffres clés de la région académique Occitanie

36

établissements d'enseignement supérieur

Etablissements d'enseignement supérieur en région académique Occitanie :

11 universités, Grand établissement et Institut national universitaire

9 écoles d'ingénieurs

5 écoles d'art, d'architecture

7 autres établissements d'enseignement supérieur

4 établissements d'enseignement supérieur privé reconnus d'intérêt général (EESPIG)

4

établissements publics d'enseignement supérieur d'Occitanie présents dans le classement de Shanghai

+ de 270 214

étudiants dans la région académique Occitanie

122 466 pour l'académie de Montpellier

147 748 pour l'académie de Toulouse

78 915

étudiants boursiers sur critères sociaux (37 328 pour le Crous Montpellier Occitanie et 41 587 pour le Crous Toulouse Occitanie).

→ 2/3 des étudiants sont inscrits à l'université : 180 000 étudiants dans les universités dont 9300 étudiants en IUT

→ 36 000 étudiants en sections de techniciens supérieurs

→ 8 300 étudiants en classes préparatoires

2 Crous

Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie qui accompagnent et soutiennent les étudiants (bourses, aides spécifiques, restauration, hébergement...)

+ de 26 500

personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé).

2 pôles universitaires majeurs : Montpellier et Toulouse qui réunissent 80 % des étudiants. Cependant, l'enseignement supérieur est présent sur l'ensemble du territoire régional et notamment dans les 19 villes universitaires d'équilibre et via les 14 campus connectés.

14 campus connectés



La région académique Occitanie est très engagée pour développer des lieux d'études au cœur des territoires. 14 campus connectés permettent à des jeunes de poursuivre leurs études au plus près de chez eux et de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent les inégalités de destin.

Tous les diplômes de l'enseignement supérieur peuvent être préparés dans un campus connecté (BTS, licence, master, formations en santé...) dans les principaux champs disciplinaires (droit, STAPS, sciences humaines et sociales...).

Les campus connectés associent à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants. Chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un professionnel qualifié. Cette personnalisation de l'accompagnement est l'un des piliers du dispositif.

Propices à une dynamique collective, au co-apprentissage, à l'entraide et au développement d'un sentiment d'appartenance, ces lieux d'études innovants permettent aux jeunes de réussir des études supérieures qu'ils n'auraient pas nécessairement entreprises.

Ce dispositif labellisé par l'État, financé par le Programme d'investissements d'avenir, est porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité.

A la rentrée 2024, on comptera 89 campus connectés en France.

Dans le cadre du Conseil Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) s'est engagé à créer de nouveaux campus connectés au cœur des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), en visant des QPV dans les villes moyennes, éloignées des principaux centres universitaires.

Marquée par une grande diversité géographique et sociale, la région académique Occitanie s'est très rapidement saisie de l'opportunité de rapprochement l'enseignement supérieur des territoires offerte par les Campus connectés.

À la rentrée 2024, un nouveau campus connecté est créé à Alès, dans le Gard. Avec 14 Campus connectés, la région académique Occitanie est aujourd'hui la région académique en comptant le plus grand nombre.



**Assurer les
conditions d'égale
réussite des
étudiants**

A. Bourses sur critères sociaux : dans la continuité des mesures prises à la rentrée 2023, la rentrée 2024 permet d'aider plus et d'aider mieux

La rentrée 2023 a été marquée par la mise en application des premières mesures de la réforme des bourses qui avaient été annoncées dès le mois de mars par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce sont près de 500 millions d'euros qui ont été investis par l'Etat pour revaloriser les montants des bourses et permettre à plusieurs milliers d'étudiants qui jusque-là ne pouvaient pas prétendre à une bourse de pouvoir en bénéficier.

Ainsi, au niveau national, 27 000 étudiants issus des classes moyennes sont devenus boursiers en 2023-2024, alors qu'ils n'auraient pas bénéficié de cet accompagnement si les paramètres étaient demeurés inchangés. Concrètement, un enfant de deux employés au salaire moyen (1801€ net mensuel chacun) sera désormais éligible au premier échelon de bourse (0 bis).

Dans l'académie de Toulouse, au 31 décembre 2023, le nombre de boursiers pour l'année 2023-2024 est de 41 587, soit une hausse de 2,5 %.

Dans l'académie de Montpellier, au 31 décembre 2023, le nombre de boursiers pour l'année 2023 – 2024 est de 37 328 soit une hausse de 1,2%.

Pour ces nouveaux entrants, le gain annuel a été de 1450€ de bourse (versée sur 10 mois), accompagné des avantages associés (qui représentent au minimum 700€ par an de gain de pouvoir d'achat). En résumé, ces étudiants nouvellement boursiers peuvent bénéficier de plus de 2000€ de gain de pouvoir d'achat.

Les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants accèdent désormais plus facilement à une bourse sur critères sociaux et à des montants plus élevés que les autres étudiants, à situation sociale et d'études identiques. Ils bénéficient de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul de leur éligibilité et de leur montant de bourse.

Par ailleurs, on notera qu'après des années d'augmentation, le nombre d'étudiants tend à stagner, voire à légèrement décroître, avec une diminution des effectifs de 1,5% entre les rentrées 2021-2022 et 2022-2023. Pour autant, grâce à la réforme mises en œuvre à la rentrée 2023, le nombre d'étudiants boursiers a significativement augmenté et représente donc, en proportion, une part plus importante du nombre total d'étudiants. Les montants des bourses ont été revalorisés de 37 à 127 euros par mois et pour les étudiants ultra-marins de 67 à 157 euros par mois, soit une augmentation de 34 % pour le premier échelon et une augmentation à hauteur de l'inflation pour l'échelon le plus élevé.

Les nouveaux barèmes ont été calculés de manière qu'aucun étudiant ne voit sa bourse diminuer d'un montant supérieur à l'augmentation des revenus de ses parents.

B. Les étudiants ont à leur disposition un large éventail d'aides sociales parfois insuffisamment mobilisées

Si le versement de bourses sur critères sociaux est un élément décisif de l'accompagnement financier de l'État auprès des étudiants qui en ont le plus besoin, afin de créer des conditions d'égalité de réussite dans l'enseignement supérieur, l'aide apportée ne se limite toutefois pas au versement de bourses.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux sont en effet éligibles à des dispositifs complémentaires, qui contribuent à augmenter leur pouvoir d'achat.

En complément de sa bourse mensuelle, un étudiant boursier a accès à un ensemble de droits, lui permettant :

- d'être exonéré de frais d'inscription universitaire;
- d'être exonéré de la contribution de vie étudiante et de campus;
- de bénéficier automatiquement du repas à 1€ dans les restos Crous;
- d'être prioritaire dans l'affectation d'un logement Crous;
- de bénéficier du Pass'Sport pour les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans : 50€ à la rentrée pour s'inscrire dans un club sportif éligible, ou à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU);
- de bénéficier d'aides personnelles au logement (APL) plus importantes;
- de bénéficier de l'aide au mérite (900 € versés en 9 mensualités pendant 3 ans, aide conditionnée à l'obtention de la mention très bien au baccalauréat, sans redoublement);
- de pouvoir bénéficier des aides à la mobilité :

En 2024 – 2025, avec l'Aide Mobilité Parcoursup (AMP) d'un montant annuel de 500 € pour les lycéens qui changent d'académie en entrant dans le secondaire et l'aide à la mobilité (AMM) de 1000 € pour accompagner le changement de ville universitaire pour effectuer un master (AMP : 2 214 bénéficiaires en région académique Occitanie en 2023 ; AMM : 872 bénéficiaires en région académique Occitanie en 2023) ;

- de bénéficier d'une aide à la mobilité internationale : d'un montant mensuel de 400€, elle est accordée sur une période comprise entre 1 et 10 mois ;
- d'une aide à la mobilité Erasmus, dont le montant dépend du type de mobilité (séjour d'études ou stage) et du pays d'arrivée. Il est généralement compris entre 225 € et 824 € par mois.

Par ailleurs, tous les étudiants, y compris non-boursiers, peuvent bénéficier d'un accompagnement social par les Crous.

Même si un étudiant ne réunit pas les conditions d'éligibilité aux bourses sur critères sociaux, il peut être éligible à d'autres accompagnements par les Crous.

Ces aides peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes (exemple : en cas de rupture familiale). De même, le repas à **1€ peut être ouvert aux étudiants non-boursiers** faisant valoir auprès des assistants sociaux du Crous leur situation de précarité. Pour ces aides spécifiques, les étudiants peuvent prendre rendez-vous auprès d'un assistant social dans leur Crous : mesrdv.etudiant.gouv.fr.

Près de 300 agents des services sociaux assurent l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales sur l'ensemble du territoire. Dans la région académique, près d'une trentaine d'agents des services sociaux sont au service des étudiants (17 en Occitanie Est et 12 en Occitanie ouest)

En 2023, l'État a consacré 52,4 millions d'euros aux aides spécifiques dont 27,9 millions d'euros d'aides d'urgence.

Dans la région académique Occitanie, près de 4 millions d'euros d'aides spécifiques (3 908 944 €) ont été attribués par les deux Crous en 2023 – 2024 :

- Aides spécifiques ponctuelles : 4 863 attributions pour un montant total de 1 567 025 €
- Aides spécifiques annuelles : 1 894 attributions pour un montant total de 2 341 919 €

D'autres dispositifs sont accessibles à l'ensemble des étudiants :

- **Le gel du « tarif social » du repas en restaurant universitaire : 3,30 €.**
- **Les APL** (aides personnelles au logement), qui ont été revalorisées de 3,5 % au 1er octobre 2023.
- **Le pass Culture**

Le pass Culture est une application gratuite destinée à favoriser l'accès des jeunes de 15 à 18 ans aux arts et à la culture, et à intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques. Il offre 20€ puis 30€ aux jeunes de 15 à 18 ans pour répondre à leurs envies culturelles. À partir de 18 ans, chaque jeune dispose d'une enveloppe supplémentaire de 300€ valable deux ans pour participer à des activités artistiques et culturelles. L'inscription sur l'application permet un accès à toutes les offres du pass Culture, payantes comme gratuites, dans la limite du crédit à disposition pour les offres payantes.

- **Le prêt étudiant garanti par l'État**

Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'UE). Le montant maximum de ce prêt est de 20000€. Les étudiants peuvent se renseigner auprès de leur agence bancaire.

Enfin, pour limiter le non recours au droit, et accompagner les étudiants, **un numéro d'appel national** pour les étudiants rencontrant des difficultés financières graves existe. Actif depuis le 10 janvier 2020, le **0806000278** (ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h) a pour objectif de favoriser le recours aux aides financières d'urgence qui existent déjà mais restent encore trop peu connues et utilisées. Les Crous communiquent également à destination des étudiants.





Limiter les coûts de la restauration

A. Le maintien de la tarification « très sociale » et « sociale » du CROUS permet une hausse continue de fréquentation des restaurants universitaires

A la rentrée 2024, la grille tarifaire financière a été reconduite. Ainsi, le tarif très social s'élève à 1 € et le tarif social à 3,30 €.

Au niveau national, plus de 23,8 millions de repas à 1 € ont été servis à des étudiants boursiers ou identifiés comme précaires par les Crous entre septembre 2023 et juin 2024.

Avec plus de 80 points de restauration (resto U', cafétéria, brasseries), et des restaurants conventionnés, les deux Crous de la région académique Occitanie ont fortement déployé la mesure du repas à 1 € pour les étudiants boursiers et en situation de précarité.

Près de 10 millions de repas à 1 € ont été servis par les deux Crous de la région académique pendant les quatre dernières années universitaires (de 2020 à 2024), dont **plus de 3 millions de repas à 1 € durant l'année 2023-2024**.

Les restaurants universitaires Crous connaissent globalement une hausse de la fréquentation des structures de restauration, soulignant la nécessité et la pertinence des mesures de tarifications sociales et très sociales des repas.

A Toulouse, en 2023, la fréquentation des restaurants universitaires a augmenté de 16% par rapport à l'année précédente (2 317 100 repas servis).

A Montpellier, en 2023, la fréquentation des restaurants universitaires a augmenté de 25% par rapport à l'année précédente (2 360 410 repas servis).

B. Le développement de l'offre de restauration permet de répondre aux besoins croissants des étudiants dans les territoires

Les structures de restauration des Crous en Occitanie

Crous de Montpellier Occitanie

35 points de restauration Crous pour 6290 places assises

Montpellier : 15 cafétérias, 2 brasseries 3 resto'U

Nîmes : 4 cafétérias, 1 brasseries 1 resto'U

Perpignan : 3 cafétérias, 1 brasseries 1 resto'U

Narbonne : 1 brasserie

Béziers : 1 resto'U

14 points de restauration sous agrément sur le territoire

Crous de Toulouse Occitanie

48 points de restauration Crous pour 9 556 places assises répartis sur 9 villes d'implantation :

Albi (2),

Auch (2),

Castres (1),

Figeac (2),

Tarbes (3)

Aire urbaine de Toulouse (Auzerville-Tolosan : 2, Blagnac : 1, Labège : 1, Toulouse : 30 points de restauration + 8 points mobiles parmi les Crous Truck' et triporteurs)

2 restaurants et 2 cafétérias ouverts le soir à Toulouse, ouverture le soir à Tarbes de 8 restaurants agréés

Au-delà des infrastructures du Crous, les Crous Toulouse Occitanie et Montpellier Occitanie sont engagés dans une démarche de développement de l'offre de restauration dans les territoires pour répondre aux besoins des étudiants.

Leurs actions comprennent :

- Le **développement de l'offre de restauration du soir et du week-end** pour lutter contre la précarité alimentaire, avec l'ouverture de cafétéria et restaurants le soir (Resto U' de Tarbes ; Toulouse avec le Resto U' Arsenal, le Théorème, la Cafétéria Capitole, les Oliviers, Insa), ou le week-end (Resto U' Arsenal), mais aussi développement de solutions alternatives permettant aux étudiants d'acheter le midi une seconde formule à emporter et à consommer le soir pour bénéficier des tarifs sociaux et très sociaux (Auch, Albi, Figeac).
- **Le développement continu de l'offre de restauration** : Développement du service Click & Collect ; mise en place de distributeurs automatiques au sein des établissements (116 sur l'académie de Toulouse).
- **Le développement du nombre de places en restaurants en s'appuyant sur trois axes** :
 - **L'ouverture de nouveaux restaurants** (à Toulouse la MJFA en mars 2023, à Perpignan, l'ouverture d'une cafétéria en cœur de ville de Perpignan sur le campus Mailly).
 - **La signature de conventions** avec des structures de restauration préexistantes (Carcassonne en septembre 2023, 23 au total).
 - **La dotation de places supplémentaires lors des réhabilitations**. Exemple : le Resto U' de Tarbes, avec le réagencement des espaces et de la circulation et l'aménagement de la terrasse.



L'ouverture d'une cafétéria en cœur de ville de Perpignan sur le campus Mailly

A la suite d'importants travaux de rénovation menés par la ville de Perpignan, l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) renoue avec son histoire (l'Estudi Major de 1349 quartier St Matthieu, puis la nouvelle université Mailly ouverte en 1763 et fermée prématurément en 1794) en installant une partie de ses formations en plein cœur de ville sur le campus Mailly. L'installation d'un espace de restauration situé sur l'aile de l'amphithéâtre en plein air, au Couvent des Dames de Saint-Sauveur, accompagne ainsi fortement le développement de l'UPVD et s'inscrit dans la poursuite du développement d'un partenariat fort entre l'Université, la ville de Perpignan et le Crous. Dotée d'une centaine de place, cette nouvelle cafétéria propose depuis septembre une offre de restauration variée et équilibrée à tarif social aux étudiants du centre-ville de Perpignan, avec bien sûr la possibilité de choisir des plats à emporter pour les plus pressés.

L'inauguration de la Brasserie Pinède à Nîmes

En visite à Nîmes le 31 août 2023, Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a profité de son déplacement pour inaugurer la brasserie Pinède, livrée en janvier 2022 sur le campus Vauban de l'Unîmes, en remplacement de l'ancienne cafétéria Vauban. En 2023, ce sont 83 553 repas qui ont été servis dans la brasserie.

Zoom Sur

En Occitanie Ouest, ouverture de la restauration du soir et du week-end dans des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) pour lutter contre la précarité alimentaire

À la suite des Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante (DTVE), depuis la rentrée 2023, la Cafétéria du Crous à Tarbes est ouverte le soir. Fin décembre 2023, un premier bilan fait état d'une fréquentation d'une centaine d'étudiants par service. Ces derniers vivent en majorité au sein de la résidence universitaire Simone Veil, située à proximité : une fréquentation qui atteste que ces repas du soir répondent à un réel besoin.

Lorsque l'offre du soir n'est pas proposée, les étudiants ont accès à des alternatives : dans les Cafétéria de Auch, Albi et Figeac, les étudiants peuvent bénéficier d'une seconde fois dans la journée de leur tarification sociale (3,30 €) ou très sociale (1 €), afin de prévoir leur repas du soir à emporter.

La réhabilitation de structures de restauration, comme à Tarbes, au cœur d'un campus en expansion

Le Crous est un acteur incontournable sur le campus de Tarbes et très actif dans le réseau partenarial local. Le restaurant universitaire et la cafétéria sont implantés au cœur du pôle universitaire et à proximité immédiate des deux résidences universitaires. Dans un contexte d'évolution démographique étudiante à la hausse et de création de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées (UTTOP), le Crous a réhabilité la cafétéria (2022) et son restaurant universitaire (été 2023). La nouvelle cafétéria comprend un espace de vente à emporter, consommation et détente, une pergola et des équipements extérieurs.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche éco-responsable à plusieurs égards : la réalisation d'une pergola bioclimatique, l'emploi d'un mobilier issu du ramassage des déchets plastiques sur les plages du littoral français ou encore la mise en place du tri sélectif.

En 2024, la dernière tranche de travaux a été réalisée sur le restaurant, dans la poursuite de cette dynamique éco-responsable : remplacement de toutes les menuiseries par des menuiseries à très haute performance (permettant une grande diminution de la consommation du bâtiment) et remplacement du mobilier au sein de la partie Resto U' par du mobilier éco-conçu.





Prendre en compte la santé des étudiants

A. La réforme des Services de Santé Etudiante replace la santé au cœur des enjeux de la vie étudiante

Le décret n° 2023-178 du 13 mars 2023 transforme les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé en Services de Santé Etudiante (SSE), ouverts à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Ceci suppose que les différents établissements d'enseignement d'un même territoire collaborent afin que tous les étudiants puissent bénéficier de la même offre de services.

Les missions des SSE définies à l'article D. 714-21 du Code de l'éducation s'organisent autour de trois axes :

- la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- l'accès aux soins de premier recours de tous les étudiants de leur territoire ;
- la veille sanitaire.

L'offre proposée par le SSE comprend une offre socle nationale :

- l'examen de santé intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale ;
- la prévention, le repérage et l'accompagnement dans les domaines de la santé sexuelle, la santé mentale, les addictions, les risques festifs et l'alcoolisation massive, la nutrition, et une offre propre au territoire.

Cette réforme a été financée en 2023 à hauteur de 8,2 millions d'euros au niveau national (970 000 € au profit de la région académique Occitanie). Cette somme a été affectée à la revalorisation des rémunérations des personnels des services de santé, dans la perspective d'augmenter l'attractivité des postes.

Afin de compléter leur offre, les SSE développent une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de soins (CPAM, ARS) et les collectivités locales.

Lorsque les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit leur statut, ne disposent pas de service de santé, ils pourront, par convention, faire appel aux services proposés au sein d'un SSE.

A l'est de l'Occitanie, les établissements d'enseignement supérieur ont consacré l'année passée à la structuration de leurs instances de santé et prévoient un lancement effectif à la rentrée 2024.

A l'ouest de l'Occitanie, l'Université de Toulouse a commencé à intégrer la réforme en ouvrant le service mutualisé à tous les étudiants.

Des actions en matière de santé à développer par tous les établissements bénéficiaires de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Dans la continuité de la réforme des Services de Santé Etudiante, un décret publié au Journal Officiel du 8 juillet 2024, **fixe un taux unique de répartition du produit de la CVEC entre les établissements du supérieur bénéficiaires de la CVEC**. Désormais, le produit de la CVEC sera réparti selon un taux unique entre les différents types d'établissements de l'enseignement supérieur, à hauteur de **46 € par étudiant inscrit en formation initiale pour l'année 2024-2025**.

Précédemment, ce taux (socle) était majoré pour les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et minoré pour les autres.

En contrepartie, les établissements bénéficiaires sont soumis aux mêmes obligations que les universités auparavant, à savoir utiliser 15% a minima de la CVEC pour des actions dédiées à la santé des étudiants, ce qui constitue une source de financement complémentaire pour le SSE.

Une mission Vie Étudiante et Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VELVSS) créée au sein de la région académique Occitanie

Le ministère de l'enseignement et de la recherche (MESR) a doté la région académique Occitanie en début d'année 2024 de 3 postes regroupés au sein d'une mission intégrée au sein du service de région académique pour l'enseignement supérieur (SRAES).

Cette mission s'organise autour de deux types de fonction :

- articulation des actions de vie étudiante sur tous les territoires afin d'améliorer la visibilité des dispositifs existants.
- coordination et appui aux établissements dans la mise en œuvre de procédures de traitement des situations de violences sexistes et sexuelles ainsi que dans la remontée des données de signalement.

Dans ce cadre, la mission VELVSS veillera à ce que les étudiants puissent bénéficier d'un même accès aux droits et aux services sur l'ensemble des territoires (par le biais notamment du suivi des DTVE) en matière de restauration, de sport mais aussi de santé. Ainsi, le déploiement des SSE au sein de l'ensemble des établissements fera l'objet d'un accompagnement particulier.

Au sein de la mission, un personnel est spécifiquement dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Il accompagne les établissements dans leur procédure de traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles, conseille la rectrice sur des situations qui lui sont directement remontées, anime un réseau régional des acteurs de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et propose des formations.

B . Des dispositifs spécifiques au service du bien-être des étudiants et des jeunes

→ **Dépistage gratuit des IST pour les moins de 26 ans** : depuis le 1er septembre 2024, les moins de 26 ans peuvent se faire dépister gratuitement sans ordonnance dans les laboratoires d'analyses médicales, pour quatre infections sexuellement transmissibles, en plus du VIH qui était déjà remboursé. Le dépistage de l'hépatite B, la syphilis, l'infection à chlamydia et la gonorrhée est dès lors remboursé à 100% par l'Assurance maladie sans ordonnance pour ce public.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, les préservatifs sont gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans.

→ **Reconduction et développement du dispositif Santé Psy Etudiant**

→ Depuis le 1er juillet 2024, le dispositif Santé Psy Etudiant permet aux étudiants de bénéficier de 12 séances gratuites avec un psychologue (contre 8 séances auparavant).

→ **Plateforme d'écoute et soutien psychologique des Crous, avec ACCA Professionnels**

Depuis juillet 2023, les Crous proposent également une plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite et à distance aux étudiants, avec ACCA. **Des psychologues sont joignables de manière anonyme, confidentielle et gratuite, 24h/24 et 7j/7** au numéro vert dédié au Crous de l'étudiant : 0800 73 08 15.

→ **Dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement : lancement de Cnaé en décembre 2023.** Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Cnaé est un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination

- **Ligne d'écoute : 0 800 737 800 gratuite et confidentielle de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi**, opérée par l'association «En Avant Toutes ». Psychologues et travailleurs sociaux répondent à toutes les questions, écoutent avec bienveillance et orientent, si besoin, vers les ressources adéquates ;
- **Outil de signalement des violences dans le cas de situations pouvant relever d'une qualification pénale**, par téléphone au le 0 800 737 800 ou par courriel à cnaes@enseignementsup.gouv.fr dans le cas de discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles.





Le développement de la prévention et de l'accompagnement des étudiants par les Crous

Mission Egalité au Crous de Toulouse – Occitanie

La mission Egalité a pour objectif de structurer et de coordonner la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations de l'établissement. Son action s'adresse à la fois à la communauté étudiante comme aux personnels du Crous de Toulouse-Occitanie.

Elle vise à diffuser une connaissance partagée des enjeux liés à l'égalité, à prévenir et sensibiliser sur l'impact des violences sexistes/sexuelles et des discriminations. Elle coordonne la cellule d'écoute et le traitement des signalements. Pour cela et en lien avec les services concernés (RH, Formation, Prévention, Vie étudiante, Culture, Communication), elle mène des actions de sensibilisation et de prévention, auprès des personnels et de la communauté étudiante et propose et porte des événements et actions de communication en lien avec la thématique.

La cellule d'écoute et de signalement est un espace d'écoute confidentiel pour toute personne victime ou témoin d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes. Elle permet d'écouter, d'informer et d'orienter la personne selon ses besoins vers des associations spécialisées, des professionnels de santé et/ou du droit. A la suite d'une écoute, un signalement peut être déclenché : selon la gravité des faits, des mesures de protection adaptées et une enquête interne peuvent être déployées. A ce jour, les permanences d'écoute sont assurées en présentiel.

Des aides psychologiques pour une bonne santé mentale dans l'académie de Toulouse

Le Crous de Toulouse – Occitanie propose des dispositifs d'aide psychologique

: si l'étudiant fait part d'un besoin en soutien psychologique à l'assistant social, ce dernier l'oriente vers l'un des partenaires du Crous. En 2023, le partenariat avec l'association Prism (Pour la recherche et l'information sociale et médicale) a été reconduit. Les étudiants en résidence universitaire peuvent rencontrer gratuitement un psychologue en entretien individuel, en résidence ou dans les locaux de Prism, sur rendez-vous.

460 entretiens ont été réalisés par Prism en 2023-2024.

Les étudiants du site de Tarbes peuvent quant à eux consulter un professionnel via le partenaire du Crous, Aleph 65 (Association lacanienne d'entraide psychologique et des humanités).

En 2023, 23 étudiants ont été reçus par l'association Aleph, représentant 211 entretiens.

Par ailleurs, le Crous de Toulouse – Occitanie renouvelle son partenariat avec Nightline, service d'écoute nocturne gratuit, géré par les étudiants et pour les étudiants. Les bénévoles étudiants sont formés à l'écoute active et répondent aux appels et messages tous les jours de 21h à 2h30.

Fondée en 2016, l'association Nightline France a pour mission d'améliorer la santé mentale des étudiants et des jeunes à l'échelle individuelle et collective. Elle est notamment soutenue au niveau national par le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de la Santé, et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

En 2023, le Crous de Toulouse Occitanie apporte de nouveau son soutien à l'antenne toulousaine en lui octroyant une subvention de 55 000 €.

Un accompagnement psychologique sur mesure dans l'ensemble de l'académie de Montpellier

Le Crous de Montpellier – Occitanie travaille en partenariat avec diverses structures afin de proposer aux étudiants des consultations psychologiques gratuites, sur les lieux de résidence, au sein d'espaces d'accueil réservés, notamment les relais vie étudiante des VUE, ou

en distanciel, dans l'ensemble des 5 départements de l'académie de Montpellier.

En 2023-2024, 1332 consultations (pour 305 bénéficiaires) ont été réalisées.

Ces actions de soutien psychologique sont mises en place grâce à la contribution de la CVEC.



**Contribuer à la
vie étudiante et
des campus avec
la Contribution
de vie étudiante
et de campus
(CVEC)**

A. Une contribution financière obligatoire instituée par la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE)

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire, instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE) du 8 mars 2018, due par les étudiants et collectée par les CROUS.

D'un montant de 103 € en 2024-2025, elle est destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». Concernant les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France, la CVEC permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

Sa mise en place a permis la suppression de la cotisation à la Sécurité sociale pour les étudiants, désormais prise en charge par l'État, et donc un gain de pouvoir d'achat pour les étudiants (131€ en 2023).

Ne sont pas concernés :

- les étudiants inscrits en BTS, DMA ou formations comptables en établissement secondaire (lycée, MFR...);
- les étudiants en formation continue (ce qui inclut l'alternance en contrat de professionnalisation);
- les étudiants en échange international en France (via des programmes type Erasmus+) ne payant pas de droit d'inscription en France;
- les étudiants inscrits en vue de l'obtention d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Sont exonérés :

- les étudiants réfugiés, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire;
- les boursiers du gouvernement français et les boursiers des formations sanitaires et sociales de certaines régions.
- Tous les étudiants assujettis à la CVEC doivent bénéficier d'actions financées par la CVEC, qu'ils l'aient acquittée ou qu'ils en soient exonérés, qu'ils soient dans un établissement affectataire ou non.

Usage de la CVEC

Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément à l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

La circulaire ministérielle 2019-029 du 21 mars 2019 présente en annexe les orientations prioritaires pour l'usage de la CVEC :

- Renover la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins
- Renforcer l'accompagnement social des étudiants
- Soutenir les initiatives étudiantes
- Développer la pratique sportive sur les campus
- Faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les établissements d'enseignement supérieur
- Améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire...).

Le montant de la CVEC indexé sur l'inflation

Il est prévu par la loi que le montant de la CVEC soit indexé sur l'inflation (conformément à l'article L841-5 du code de l'éducation). C'est pourquoi, depuis sa création il y a 5 ans, le montant de la CVEC a évolué. Il est passé de 90 € en 2018, à 92 € en 2020, 95 en 2022 et 100 € en 2023. **Pour la rentrée universitaire 2024, il est à 103 euros.**

Depuis 2017, le coût d'une inscription dans une université a fortement diminué. D'une part, les frais d'inscription tous niveaux confondus (licence, master, doctorat) ont diminué, et d'autre part, le Plan étudiant de 2017 a permis la suppression de la cotisation à la Sécurité sociale pour les étudiants. La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC), d'un montant très inférieur, a été instaurée à cette occasion pour développer les initiatives étudiantes et l'accompagnement social.

Un étudiant non-boursier payait 401 € pour une entrée en licence en 2017 (184 € de droits d'inscription et 202 € de Sécurité sociale). Il paye 278 € en 2024 (175 € de droits d'inscription, et 103 € de CVEC). Il s'agit donc d'une économie de 123 €, l'équivalent de près d'un mois de bourse supplémentaire à l'échelon Obis.

En 2023, l'économie était de 131 euros (avec 170€ de droits d'inscriptions et 100€ de CVEC).

Les boursiers sont exonérés à la fois des frais d'inscription et de la CVEC.

B. Dans la région académique Occitanie, la CVEC constitue une avancée pour la structuration et la consolidation de la vie étudiante et de campus

Le bilan de gestion global de la CVEC s'appuie sur les commissions académiques. Ces commissions permettent de dresser un bilan général de l'utilisation des fonds CVEC par les différents opérateurs (établissements et CROUS).

Cotisation et reversements

La CVEC représente 6,8 millions d'euros pour l'académie de Montpellier et 8,6 millions d'euros pour l'académie de Toulouse, pour des actions au bénéfice des étudiants en 2022-2023, et pour l'année 2023-2024, 7 millions d'euros pour l'académie de Montpellier et 9,1 millions d'euros pour l'académie de Toulouse.

Les différents bilans produits depuis la création de la CVEC en 2018 montrent qu'elle est une avancée pour la structuration et la consolidation d'une vie étudiante et de campus.



Crous de Montpellier – Occitanie

Les projets financés par la CVEC en région académique Occitanie

Appel à projet destiné aux villes universitaires d'équilibre

Grâce à l'argent collecté via la CVEC, 22 000 € ont été distribués pour financer 6 projets se déroulant dans 5 villes universitaires d'équilibre : Mende, Béziers, Sète, Alès et Font-Romeu, permettant ainsi de soutenir la vie étudiante au cœur de tous les territoires de l'académie de Montpellier.

Liste des projets financés :

Trois projets évènementiels de rentrée d'accueil des étudiants :

- Journée d'accueil des étudiants mendois - JDE 2024, portée par la ville de Mende, 500 €
- Journée du Campus Béziers 2024 , Centre Du Guesclin, 3 500 €
- Soirée d'Accueil des Etudiants Sétois 2024 , IUT Montpellier-Sète, 3 500 €

Semaine thématique sur l'hygiène de vie, avec des ateliers

- Prévention santé mentale / Semaine "Hygiène de vie", Campus IMT Mines Alès, 4 000 €

Projet de mise en place de petits-déjeuners pour les étudiants STAPS Font-Romeu pour l'année universitaire 2024-2025

- Petit-déjeuner, UPVD Antenne de Font-Romeu, 2 500 €

Festival du Fantastique de Béziers - Edition 2024, IUT de Béziers, 8 000 €

Appel à projet "VERTE" : Vies Etudiantes Responsables pour la Transition Ecologique

En avril 2024, le Crous de Montpellier-Occitanie lançait son premier appel à projets dédié à la transition écologique et à l'écoresponsabilité auprès des associations (étudiantes et non étudiantes). Grâce à l'argent collecté via la CVEC, 50 000 € ont ainsi été distribués pour financer 5 initiatives innovantes visant à promouvoir des actions concrètes auprès des étudiants. De la prévention des déchets à la promotion de l'alimentation durable et du réemploi en passant par la sensibilisation aux gestes écoresponsables, les actions proposées sont toutes conçues pour avoir un fort impact auprès de la communauté étudiante.

- Les jardins de cocagne (17 000 €) : « Paniers solidaires pour les étudiants précaires restant dans les cités universitaires durant l'été 2024 »
- Montpellier Zéro Déchets (15 000 €) : « Accompagnement et sensibilisation des étudiants à la réduction des déchets et des gaspillages »
- Terre étudiante Montpelliéraine 3 (10 000 €) : « Les paniers de Paul » (vente de paniers solidaires de fruits et légumes en 2024 – 2025)
- Mouvement circulaire étudiant (5 000 €) : « impulser une dynamique circulaire auprès des usagers des cités universitaires » (collectes solidaires et braderies à prix libres pour les résidents des cités U)
- Cosciences (3 000 €) : « Les secrets de ta cité U ! », sensibilisation aux gestes écoresponsables, prévention et réduction des déchets.

En roue libre

Parce que la mobilité est un enjeu fort de la transition écologique, le Crous souhaite permettre à tous ses résidents de bénéficier d'un mode de transport doux. "En roue libre" est une solution d'écomobilité globale de prêt de vélos. Un mot d'ordre : récupération. Tous les vélos prêtés sont des vélos abandonnés en cités et résidences qui sont récupérés, réparés, sécurisés et remis à disposition des étudiants résidents (environ 300 vélos par an sont abandonnés dans l'ensemble des structures du Crous). La démarche est ainsi entièrement écoresponsable.

Pour emprunter ou restituer un vélo Crous, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur crous-montpellier.fr. Un rendez-vous est ensuite proposé à l'étudiant afin qu'il puisse récupérer son vélo.

Ateliers de pratiques artistiques

Stand-up, musique, danse, théâtre, cinéma, street art, photo, chant... Avec 13 propositions d'ateliers de pratiques différents, le Crous invite les étudiants à participer à 13 aventures de créations et de découvertes artistiques encadrées par des professionnels tout au long de l'année.

Sport dans ma cité

« Sport dans ma Cité » est une initiative visant à lutter contre l'isolement social des étudiants durant la période estivale. Ce programme gratuit organisé en partenariat avec la FFSU a ainsi permis à des centaines d'étudiants de bénéficier tous les soirs de la semaine de cours de fitness en plein air alliant cardio, renforcement musculaire et bien-être, de tournois sportifs et des sorties extérieures tous les samedis (canoë, accrobranche, randonnée ou encore journée à la plage).





Crous de Toulouse – Occitanie

« Baskets & Chill »

A la suite du succès rencontré par la première édition de l'été 2023, le Crous a relancé son événement estival « Baskets & Chill », ouvert à tous les étudiants du 8 juillet au 24 août 2024, en partenariat avec la Fédération Française du Sport Universitaire d'Occitanie (FFSU) et Atom Festival.

Au programme, des centaines d'heures d'activités gratuites, parmi lesquelles : des activités ludiques et sportives (handball, football, basketball, crosstraining, beach tennis, volleyball, course à pied, tennis de table, tag rugby, spikeball, cornhole, slackline, foot-basket), détente (babyfoot, pétanque, jeux de cartes, jeux de société, transats...) et des sorties-découvertes du territoire.

L'objectif de « Baskets & Chill » est de créer du lien et de lutter contre l'isolement des étudiants qui passent tout ou partie de leur été à Toulouse. Cette 2e édition a encore rencontré un vif succès auprès des étudiants toulousains.

Une offre de loisirs gratuite et à la carte

Le Crous de Toulouse-Occitanie finance plus de 1 000 heures d'ateliers animés par des professionnels chaque année, avec la CVEC. Intitulés « ateliers #àla carte », ils permettent aux étudiants, le temps d'une séance ou tout au long d'un semestre, de s'initier à une nouvelle pratique, de gagner en compétence, de se défouler, d'exprimer leur talent, de se détendre ou, tout simplement, de venir rencontrer d'autres étudiants qui partagent leurs centres d'intérêt.

Il existe 5 menus #àla carte différents, avec des ateliers toujours gratuits pour les étudiants :

- Menu compétence : apprenez à faire.
- Menu art et culture : exprimez-vous.
- Menu éco-citoyenneté : participez à la transition écologique.
- Menu santé et bien-être : prenez soin de vous
- Menu sport : retrouvez votre énergie

Lancement du « budget participatif étudiant » dédié à la vie en résidence

Après le succès de la première édition ouverte aux résidents pour améliorer la vie de campus, le Crous de Toulouse-Occitanie a lancé le 8 septembre 2024 la deuxième édition de son budget participatif étudiant.

Pour être sélectionnés, les projets doivent être innovants et favoriser l'intérêt général. Ils s'appliquent à tous les champs du quotidien : social, culture, sport, accueil, développement durable, prévention et santé, citoyenneté, dynamisation de la vie en résidence... Proposés par les résidents, ils sont ensuite soumis au vote des résidents, qui élisent les meilleurs projets en ligne.

Une enveloppe de 40 000 €, issue de la CVEC, est dédiée à leur concrétisation. Chaque étudiant peut ainsi être acteur de la qualité de vie dans sa résidence. En 2023-2024, 10 des 63 projets déposés ont été retenus, et sont en cours de déploiement.



L'appel à projets VTUE en région académique Occitanie

Porté par l'Université de Toulouse, en partenariat avec la Région Occitanie, le Crous de Toulouse-Occitanie et les établissements d'enseignement supérieur de l'Université de Toulouse, l'appel à projets pour les Villes et Territoires Universitaires d'Équilibre (VTUE) poursuit un double objectif :

- Développer et renforcer la vie étudiante dans les villes universitaires d'équilibre, ainsi que la coopération entre les acteurs d'un même site.
- Soutenir l'émergence de projets ambitieux d'amélioration de la vie étudiante dans les villes universitaires d'équilibre (VUE).

Ce sont 15 projets qui ont été soutenus en 2023-2024, pour un montant total de subvention de 218 817,24 €.

Il est reconduit pour l'année 2024-2025.

La semaine de la CVEC

Les Crous et les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie investissent avec volontarisme la Semaine de la CVEC initiée par le Crous. Cette année, elle aura lieu la semaine du 4 novembre 2024, sur les campus. Une occasion de découvrir les nombreux projets déployés grâce à la CVEC.

La réouverture de la MAC – capsule culturelle

Dans le cadre du schéma d'amélioration de la vie étudiante co-porté entre le Crous de Toulouse-Occitanie et l'Université de Toulouse, le Crous se positionne comme un acteur clé de la vie culturelle étudiante. À ce titre, une programmation dense, construite avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, culturels locaux et associatifs, est proposée chaque année, gratuitement, aux étudiants.

Le Crous dispose d'un équipement culturel historique (construit en 1970), idéalement situé en centre-ville de Toulouse, au cœur de la résidence universitaire Chapou : la MAC - capsule culturelle.

Remise aux normes et réhabilitée, cette salle de 700m² réouvre ses portes le 2 octobre 2024 avec une programmation vitaminée, mélangeant concert, danse, théâtre, stand up et comédie.

La MAC pourra accueillir jusqu'à 560 personnes. Outre la mise aux normes (dont l'accessibilité PMR) et la réorganisation architecturale, un travail important sur la qualité de l'acoustique et un équipement scénique professionnel ont été apportés, afin d'offrir aux artistes, étudiants et partenaires, un espace de création et de représentations permettant notamment des captations et diffusions live.

Cette rénovation vise à inscrire la MAC comme un lieu culturel étudiant de référence dans le paysage toulousain.







Réhabiliter les logements et améliorer la vie en résidence universitaire

Après un gel des loyers depuis 2020, les Crous ont proposé aux conseils d'administration une augmentation modique de 3,5 % des loyers (charges comprises) à compter de la rentrée 2024. Ce niveau est identique à celui mis en œuvre par les bailleurs sociaux. L'impact pour les étudiants reste limité (pour tous les étudiants, boursiers ou non boursiers) et s'établira à **une hausse comprise entre 2 et 6 €** par mois en tenant compte de l'évolution des APL à compter de la rentrée. Les montants permettront de financer des travaux de rénovation et d'entretien.

L'offre des Crous de la région académique

	Toulouse	Montpellier	Total RAOC	National
Capacité d'accueil CROUS	11 020	10 320	20 550	174 000
En proportion du nombre d'étudiants	7.4%	8.3%	7.8%	5.8%
En proportion du nombre d'étudiants boursiers	24.3 %	25.6%	24.9%	21.3%

S'il peut exister des tensions en matière de demande de logement CROUS sur les métropoles de Toulouse et de Montpellier, le ratio nombre de logements / nombre d'étudiants est supérieur de près de 2 points par rapport à la moyenne nationale.

Développer l'accès à davantage d'offres de logement : « 100% des logements ont déjà été réhabilités »

Pour répondre au manque de logements étudiants, les ministères chargés de l'Enseignement supérieur et du Logement ont annoncé mi-novembre 2023, la construction de 35 000 logements étudiants d'ici 2027, à l'échelle nationale.

Pour l'Occitanie, 594 logements supplémentaires ont été mis en service en 2023. Ils seront complétés par 1320 autres d'ici fin 2027, dont 272 pour 2024.

En cette rentrée 2024, 100 % des logements CROUS à Montpellier et Toulouse sont soit récents, soit réhabilités, soit neufs. Avec les logements dont le CROUS est gestionnaire, propriété d'organisme du logement social, ce taux s'établit à 95 %.

Académie de Toulouse

Dans l'académie de Toulouse, pour répondre au mieux aux enjeux liés au logement social étudiant, le Crous de Toulouse-Occitanie mène une politique volontariste pour agrandir son parc de logements en construisant de nouvelles résidences, tout en ayant une politique de rénovation continue. Malgré un contexte de forte tension immobilière, près de 600 nouvelles places ont été proposées aux étudiants toulousains à **à la rentrée 2023** avec **deux nouvelles résidences : Déodat de Séverac et la résidence Universitaire internationale**, ainsi que la réhabilitation de la résidence INSA, portant l'offre totale sur l'académie à plus de 11 020 places.

A la rentrée 2024, deux nouvelles résidences pour un total de 121 nouveaux logements :

→ Résidence Le Martinet à Castres

Les étudiants bénéficient depuis la rentrée de 21 nouveaux logements dans un bâtiment réhabilité à deux pas du campus de la Borde Basse à Castres.

Seize ans après l'ouverture de la première résidence universitaire à Castres, la résidence Le Martinet (du nom de son quartier) a ouvert ses portes cet été pour les 2 225 étudiants de Castres-Mazamet, à proximité directe l'IUT.

→ La résidence universitaire Éole

Composée de 48 logements individuels allant de 11m² à 17m² et d'équipements collectifs (salle tv, laverie, etc.), cette nouvelle résidence vient compléter l'offre de logements Crous proposée au Mirail, aux côtés des trois autres résidences existantes : Le Petit Varèse, Les Humanités 1 et Les Humanités 2.

Cette résidence est en proximité directe du Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH), et des transports en commun.

→ Densification de la résidence Les Tripodes, bâtiments A et B

Le Crous de Toulouse-Occitanie, maintenant un effort de rationalisation de son parc immobilier, réhabilite et aménage ses résidences dans une optique d'optimisation des surfaces.

Implantée au sud-est de Toulouse, la résidence universitaire Les Tripodes se trouve à l'entrée de l'université Paul Sabatier. Les bâtiments A et B présentent une organisation spatiale similaire : trois ailes rectilignes décalées de 120° autour d'un îlot commun qui est partiellement aménagé. L'ensemble monte sur cinq niveaux strictement semblables.

Le Crous de Toulouse-Occitanie, ayant identifié des espaces disponibles et réhabilitables dans ces deux bâtiments au sein de leur jonction centrale, a lancé des travaux de réaménagement des espaces existants pour les transformer en logements supplémentaires. Cette rénovation permet d'apporter 52 nouveaux logements de 16m², entièrement équipés de kitchenettes et sanitaires individuels. 16 logements ont d'ores et déjà été livrés. 36 logements seront livrés en avance, courant novembre.

Ce projet s'inscrit naturellement dans la continuité de la réhabilitation énergétique des Tripodes qui a été livrée en avril 2022, dans le cadre du plan de relance, faisant de cette réhabilitation un projet à haute valeur ajoutée.

Des projets pour les prochaines années :

Pour répondre au manque de logements étudiants, les ministères de l'enseignement supérieur et du logement ont notamment évoqué la mise à disposition du foncier public pour le CROUS et la transformation de bureaux vacants.

Ainsi à Toulouse, le projet de développement de la résidence Armand Duportal se poursuit : la reconversion de l'un des anciens bâtiments de l'inspection académique au sein de la Cité Administrative la dotera de 160 logements supplémentaires aux 149 déjà existants. L'opération, qui englobe des mises en conformité et des équipements écoresponsables, est évaluée à 10 millions d'euros. Elle s'engagera en 2026 pour une livraison fin 2027.

Chapou : A Toulouse, le Crous envisage de construire un 8e bâtiment sur l'emprise foncière de la résidence Chapou (réalisation d'une résidence logement « passive » BEPOS de 115 logements).

Coût de l'opération : 8 millions d'euros

Fin des travaux prévue en septembre 2025

A Montauban, où il n'existe pas encore de logement social étudiant, un projet de bâtiment d'une centaine de logements est à l'étude avec les collectivités qui soutiennent cette perspective, d'ici 2027.

Ce projet de construction d'une résidence étudiante est en cours au Ramiérou, pour 100 logements. La mise en service de la résidence est programmée en septembre 2026.

Académie de Montpellier

Après l'ouverture de trois résidences en 2019, (Veyrassi et Sud@lternance à Montpellier, Les Palmes à Nîmes soit 313 logements supplémentaires) et d'une résidence (Saint Césaire à Nîmes) en 2022, le CROUS de Montpellier confirme sa politique active de développement.

Des projets pour les prochaines années

647 nouveaux logements seront construits entre 2024 et 2025 :

- 72 logements à la cité Boutonnet de Montpellier (fin octobre 2024)
- 78 logements à la cité Boutonnet de Montpellier (date en cours de détermination)
- 290 logements à la cité Voie Domitienne de Montpellier (septembre 2025)
- 102 logements dans les anciens locaux de l'école de chimie de Montpellier (2025)
- 105 logements à Nîmes (2025) via l'acquisition d'une résidence achetée dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA), et dont le contrat de réservation sera signé en septembre (coût : 9 140 000 €)

La réhabilitation d'un ancien site de l'école de chimie de Montpellier (ENSCM) en résidence étudiante

Située à la limite ouest du quartier Boutonnet à Montpellier, l'ancien pôle recherche de l'école de chimie est aujourd'hui désaffecté. Le projet d'un montant de 6 Millions d'euros consiste en la restructuration du bâtiment en résidence étudiante de 3352m². Cette résidence sera dotée de 102 studios d'environ 20m², de différents espaces communs (espace accueil, salle de sport, musique, jeux ...) et de places de stationnement voiture et vélo.

Projet architectural : caractéristique du modernisme avec sa structure en béton poteaux-poutres, l'objectif est de raviver le caractère du bâtiment en conservant son caractère architectural, tout en adaptant son usage à une résidence d'hébergement. Les interventions visent à moderniser sans ostentation, préservant les éléments patrimoniaux tout en intégrant de nouvelles fonctionnalités.





**Déployer des
actions de
proximité au
service de la vie
étudiante**

A. Les dialogues de la vie étudiante en région académique Occitanie ont renforcé les relations entre tous les acteurs de la vie étudiante

Chiffres clés :

La région académique Occitanie est un territoire grand comme l'Irlande, avec **13** départements, accueillant près de **40** établissements d'enseignement supérieur publics

21 dialogues territoriaux de la vie étudiante (DTVE) ont été menés dans toutes les villes universitaires d'Occitanie, au premier chef desquelles Toulouse et Montpellier

8 réunions de l'équipe projet, comprenant le rectorat, les CROUS, l'Université de Toulouse, la CTOE et la Région Occitanie

Plus de **500** personnes ont participé aux dialogues

80 actions ont été identifiées et mises en œuvre à l'issue de ces dialogues

Rappel de la démarche :

Lors de la crise sanitaire, des mesures inédites ont été prises par l'Etat pour venir en aide aux étudiants. Le rectorat de région académique s'était alors fortement engagé en Occitanie pour appuyer et coordonner la mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue de leur mise en œuvre. Ceci s'était traduit, entre autres, par l'organisation en juin 2021 de la première Conférence territoriale de la vie étudiante par la rectrice de la région académique Occitanie et le recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

L'organisation des « Dialogues territoriaux de la vie étudiante », demandée par Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par la circulaire du 3 novembre 2022, s'est donc naturellement inscrite dans cette dynamique.

Afin de traiter les différents sujets de la vie étudiante et du bien-être étudiant (santé, logement, transports, restauration, culture, sport, précarité ...) et pour tenir compte de la grande diversité des situations dans cette région se distinguant notamment par sa très grande superficie et son grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur, le rectorat a choisi un mode opératoire exigeant, en organisant ville par ville et en présentiel, des réunions accueillant l'ensemble des acteurs de la vie étudiante entre novembre 2022 et juin 2023. Les 21 Dialogues Territoriaux de la Vie étudiante (DTVE) se sont ainsi inscrits dans une stratégie de proximité. Madame la rectrice et monsieur le recteur-délégué ont animé personnellement l'ensemble de ces Dialogues.

En moyenne, chaque DTVE a réuni au moins 25 participants avec une grande diversité d'acteurs (services de l'Etat, élus et personnels des collectivités territoriales, CROUS, établissements d'enseignement supérieurs et représentants des étudiants).

Au total ce sont plus de **500 personnes qui ont participé aux Dialogues territoriaux de la vie étudiante dans la région académique Occitanie.**

La déclinaison par site, tenant compte de toutes les caractéristiques locales, a été rendue possible notamment grâce à l'appui d'une équipe projet créée à cette occasion et qui a associé la coordination territoriale Occitanie-Est (CTOE), la Communauté d'universités et d'établissements expérimentale Université de Toulouse (COMUE expérimentale UT), les deux Crous de la région académique et la Région Occitanie.

L'objectif premier de ces Dialogues était de faire se rencontrer les différents acteurs d'un territoire. Il est d'ailleurs arrivé parfois que des étudiants expriment des difficultés alors même que des solutions portées par les collectivités locales existaient.

Ainsi, au gré des échanges, un certain nombre de constats et de problématiques ont pu être partagés et des solutions ont commencé à émerger en séance. A l'issue de chaque DTVE, des groupes de travail ont été constitués et chacun d'entre eux a rédigé une ou plusieurs contributions sous forme de fiches-actions qui ont nourri ensuite le Schéma territorial de la vie étudiante.

B. Le suivi du schéma territorial de la vie étudiante confirme l'engagement de la région académique Occitanie pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants

Le schéma territorial de la vie étudiante a été transmis à l'ensemble des partenaires (y compris le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) en juillet 2023. Il constitue aujourd'hui une feuille de route opérationnelle dans laquelle figurent près de 80 actions.

Ces actions répondent aux objectifs suivants :

- faciliter l'accès au logement pour les alternants obligés de payer 2 loyers simultanés lorsque le lieu de stage est éloigné du lieu de formation ;
- faciliter l'accès aux soins des étudiants qui ont des difficultés à pouvoir prendre un rendez-vous avec un médecin généraliste ;
- clarifier et simplifier les outils de communication ;
- mieux faire connaître l'effet levier de la CVEC : son utilisation comme outil de financement de la vie étudiante est cependant parfois méconnue des étudiants ;
- faciliter l'accès à une alimentation de qualité ;
- « Faire campus » : favoriser la création de lieux d'interactions et de rencontres visant à créer une vie et une identité étudiante sur chaque territoire.

Exemples d'actions déployées dans le cadre du schéma territorial de la vie étudiante :

Restauration

Un nouveau conventionnement entre le Restaurant Inter Administratif de la **ville de Carcassonne** et le **CROUS** permet aux étudiants, notamment ceux récemment installés dans le nouveau centre universitaire du centre-ville, de bénéficier de repas à tarif social depuis septembre 2023.

La question de la restauration du soir a été fréquemment abordée. Depuis la rentrée 2023, une offre du **CROUS** est proposée aux étudiants de **Tarbes, d'Auch et de Figeac**.

Précarité

Ouverture d'un relais étudiant à **Sète** financé par le **CROUS et la Mission Locale d'Insertion** depuis septembre 2023. 35 étudiants sont suivis à ce jour et sont accompagnés dans leurs démarches relatives aux aides, à l'accès aux soins, etc. Ce relais sera mobilisé à la rentrée 2024 dans des actions de lutte contre le décrochage scolaire des étudiants.

Grâce à un travail collaboratif entre les collectivités locales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les partenaires associatifs, un certain nombre d'épiceries sociales et solidaires sont désormais ouvertes aux étudiants. Exemples du **Grand Cahors** et de la **ville de Tarbes**.

Transport

Le besoin de faciliter l'accès aux campus universitaires a été régulièrement exprimé lors des DTVE.

L'**Agglomération de Béziers** propose depuis septembre 2023 une offre de location de vélos électriques à tarif avantageux pour les étudiants.

Par ailleurs, la fréquence et l'amplitude des liaisons de bus entre le centre universitaire Duguesclin, la gare et les centres commerciaux ont été renforcées.

Le **Grand Montauban** a également modifié les horaires de la navette entre la gare et le campus universitaire dans la perspective d'une meilleure accessibilité.

Santé

L'université Paul Valéry Montpellier finance depuis la rentrée 2023 un accueil infirmier à plein temps (seulement un mi-temps en 2022-2023) dans son centre universitaire Du Guesclin à **Béziers**.

Cet accueil est très fréquenté et permet à l'infirmière de rediriger les étudiants vers des professionnels de santé de proximité et vers la maison des adolescents où des séances avec des psychologues sont proposées.

Par ailleurs, de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention ont été mises en œuvre.

Le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) (Université de Toulouse) et le centre universitaire de Foix ont organisé des événements autour de la santé. Du 5 au 9 février 2024, il a été proposé aux étudiants de s'exprimer et d'échanger sur des sujets tels que le harcèlement, les relations interpersonnelles, la santé mentale, la gestion du stress, la communication, et la santé durant la semaine Feel Good Campus 09.

Culture

Partenariat de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) avec le Théâtre Scène nationale et le Musée NarboVia qui a accueilli les étudiants lors d'une soirée (Let's play), en partenariat avec la ville de Narbonne, le 2 mars.

Organisation le 4 avril de la Journée des arts et de la culture.

Vie de Campus

L'enjeu était de permettre l'accès des étudiants des lycées de Castres et Mazamet aux services de la Maison de Campus. Notamment grâce au travail mené par le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud Tarn, la Maison de Campus est ouverte à tous les étudiants de Castres – Mazamet.

Logement

Pour faciliter la recherche de logement et éviter que des étudiants ne se retrouvent en situation d'urgence, une « Note d'information pratique sur le logement 2024/25 » a été rédigée par l'Université de Toulouse à destination des étudiants, en amont de leur arrivée à Toulouse. Cette note est adaptable par établissement et est à diffuser par les services des Relations Internationales et dans la chaîne d'inscription.

L'identification de l'offre et des procédures de demande de logement adaptés aux étudiants en situation de handicap à Toulouse et dans les VUE est en cours d'achèvement.

La ville de Béziers a entrepris une campagne de communication auprès des bailleurs privés autour du dispositif d'annonces de location de logements Lokaviz porté par le CROUS.





Dossier de rentrée universitaire 2024

Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
AW015 - DossPress Sup
11 septembre 2024 5:35


**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*